



Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le
ID : 001-210101739-20240412-2024_055_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Dépôt d'une déclaration préalable relative aux travaux de climatisation de la sous-préfecture, sis rue Charles Harent (2.1)**

Service : *Pôle opérationnel (SM)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales, et notamment celle de procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme au nom et pour le compte de la Commune,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU le code de l'urbanisme,

CONSIDÉRANT la nécessité de déposer une déclaration préalable dans le cadre des travaux de climatisation de la sous-préfecture, située rue Charles Harent,

DÉCIDE

 **DE SIGNER** le dossier de déclaration préalable de travaux précitée.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 12 avril 2024.

Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 15 avril 2024 et publiée sur le site internet de la Ville le 15 avril 2024.